



Vérifier que l'alimentation soit coupée avant toute intervention dans le luminaire.
Toute intervention doit se faire par du personnel qualifié et habilité.

Préconisations et recommandations d'installations :

1 - Mettre à la terre tous les candélabres, conformément à la norme NF C 17-200, quelle que soit la classe des matériels qui les équipent. Pour les candélabres isolants en classe 2 (bois ou appliques murales par exemple), il faut assurer la continuité électrique entre l'interface mécanique du luminaire et la mise à la terre.

2 - Ne pas installer des ballasts électroniques avec des ballasts ferromagnétiques sur un même départ de ligne.

3 - S'assurer de la qualité du réseau, du matériel et des connexions pour éviter, entre autres, une rupture de neutre ou la présence d'appareils mal isolés.

4 - Dimensionner les systèmes de protection de l'installation en fonction du nombre de luminaire et du courant d'appel, et éviter ceux générant des arcs à la mise en service ou à l'extinction.

5 - Installer, dans la mesure du possible, un coffret de protection contre les surtensions centralisé sur chaque armoire de départ de ligne, ainsi qu'en pied de poteau. Ces précautions complémentaires restent relatives et ne sont pas absolues.

1 - INSTALLATION SUR LE SUPPORT

1.1 - Poser le luminaire sur le support



1.2 - Positionner le bras se trouvant devant le marquage « côté chaussée » du côté de la chaussée.



1.3 - Serrer les 6 vis M8 (clé Allen de 4) Couple de serrage : 6N.m



2 - RACCORDEMENT SECTEUR

